

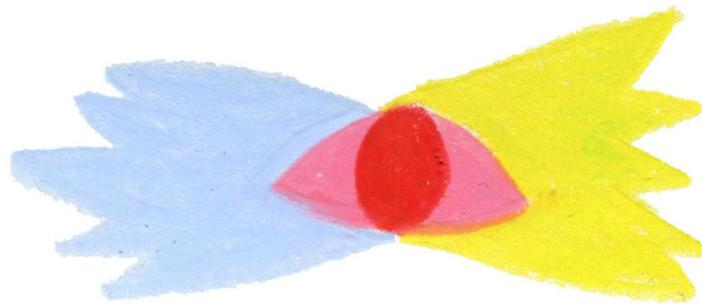


FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

PROGRAMME

Structurer juridiquement son activité artistique

**Les 26 et 27 février 2024 à la Fabrique Pola
Bordeaux**



PRÉSENTATION

Le choix d'un statut juridique entraîne des conséquences fiscales et sociales et donc l'adoption d'un régime fiscal et social.

Par ailleurs, le droit est partout. Il régit par des contrats notre existence et notre rapport aux autres. Le contrat est la loi des parties. Ainsi, avant de formaliser une relation contractuelle il est nécessaire de connaître le cadre général du droit des contrats et dans quel cadre il s'insère.

A l'issue de cette formation, le participant sera capable

- d'identifier les différents statuts juridiques et ses conséquences sociales et fiscales et de structurer juridiquement son activité ;
- de formuler les bonnes questions, d'écrire, de lire et de formaliser un contrat et de limiter les risques juridiques.

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- Identifier les différents statuts juridiques et ses conséquences sociales et fiscales
- Être en capacité de structurer son ou ses activités professionnelles
- Comprendre le régime des artistes auteurs
- Connaître les grands principes du droit d'auteur et des droits voisins
- Identifier, comprendre et expérimenter les grands principes d'un contrat

PUBLICS

Groupe limité à douze participant.e.s

À destination des artistes du champ des arts-visuels, du spectacle vivant, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel.

PRÉ-REQUIS :

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour participer à la formation

MODALITÉS D'ACCÈS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au **26 janvier 2024 inclus**. Afin de vous assurer d'obtenir un financement, les inscriptions et demandes de devis doivent être formalisées au moins un mois avant le début de la formation.

COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS :

Tarif : 576 € ttc

Contactez-nous pour vos demandes de devis : **ressource-pro@pola.fr**

Cette formation ne visant pas de certification professionnelle, elle ne peut pas faire l'objet d'une prise en charge par le CPF – Compte Personnel de Formation.

- Vous êtes artiste-auteur.e :
Si vous justifiez d'un montant de recettes cumulées de 9 000 euros bruts sur les trois dernières années, ou 12 000 euros bruts sur les quatre dernières années, ou 15 000 euros bruts sur les cinq dernières années, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de l'AFDAS.
- Vous êtes auto-entrepreneur.se :
Vous devez formuler une demande auprès de votre FAF – Fonds d'assurance formation. Pour connaître le vôtre, vous devez vous rendre sur votre espace personnel URSSAF Auto-entrepreneur.
- Vous êtes entrepreneur.se-salarié.e :
Vous devez vous adresser à l'OPCO – Opérateur de Compétences de votre Coopérative d'activité et d'emploi. Cet OPCO est unique pour tous les coopérateurs de votre CAE.
- Vous êtes demandeur.se d'emploi :
Vous pouvez solliciter une AIF – Aide Individuelle à la Formation. Renseignez-vous directement en ligne ou auprès de votre conseiller.ère Pôle emploi.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

JOUR 1 – Lundi 26 février 2024 / 9h30 – 16h30

Intervention : Alexandra Achenbach, juriste en Droit des affaires et en Droit de la propriété intellectuelle – Cabinet ORA

- Accueil, interconnaissance et présentation du déroulé et des objectifs de la formation
- Apports théoriques :
 - o Identifier les différents statuts juridiques
 - o Comparer les différents statuts juridiques (au niveau social et fiscal)
 - o Comprendre le régime des artistes auteurs

JOUR 2 – Mardi 27 février 2024 / 9h30 – 16h30

Intervention : Alexandra Achenbach, juriste en Droit des affaires et en Droit de la propriété intellectuelle – Cabinet ORA

- Les fondamentaux des droits d'auteur et des droits voisins : modalités d'application – les exceptions légales
- Comprendre les principes d'un contrat, ses conséquences juridiques et l'application de ces principes
- Les différentes clauses d'un contrat de cession

MOYENS PÉDAGOGIQUES

INTERVENANTES :

La formation est animée par **Alexandra Achenbach**, juriste en Droit des affaires et en Droit de la propriété intellectuelle – Cabinet ORA

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

L'approche pédagogique retenue se centre sur un souci de transmission permanent entre les artistes et les intervenantes dans une dynamique d'échanges entre pair.e.s.

Les apports théoriques veilleront à être reliés aux expériences vécues des participant.e.s et enrichis par elles.

L'intention pédagogique est de favoriser, entre participant.e.s et intervenantes, une posture de co-apprenant.e.s par des méthodes et outils d'intelligence collective.

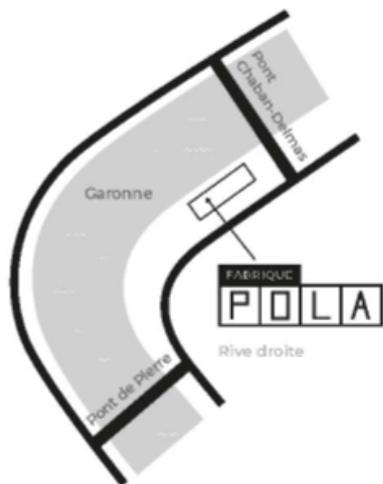
MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- À - 15 jours : évaluation du niveau des compétences des participant.e.s (grille de positionnement)
- À chaud : identification individuelle des acquis de la formation et des pistes d'amélioration (questionnaires)
- À + 6 mois : envoi d'une évaluation de la mise en application des acquis

MODALITÉS PRATIQUES

DATES : 26 et 27 février 2024, de 09h30 à 16h30

LIEU :



FABRIQUE POLA

10 quai de Brazza
33100 Bordeaux

En tram :

Ligne B
Arrêt Cité du Vin

En bus :

Lignes 61, 25, Flex'Night 7
Arrêt Grands Moulins

INFORMATIONS :

Fabrique Pola – www.pola.fr – rubrique Ressource Pro – 05 56 40 62 85

Accompagnement en formation :

Référent pédagogique, accueil et suivi des stagiaires :
Laetitia Daleme – ressource-pro@pola.fr

Vous pouvez à tout moment solliciter l'ensemble des équipes pour tout élément relatif au suivi de votre formation et/ou pour un entretien confidentiel.

Stagiaires en situation de handicap :

Référent handicap :
Laetitia Daleme – ressource-pro@pola.fr